



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

infirmiers libéraux

Question écrite n° 41726

Texte de la question

M. François Baroin attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur l'iniquité des mesures qui divise les services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) et les infirmiers libéraux, en matière de prise en charge de maladies dites longues (Alzheimer, cancer...). En effet, les infirmiers libéraux souhaitent s'organiser en unités polyvalentes (services polyvalents de soins et de services), ce qui, à l'heure actuelle, n'est autorisé qu'aux SSIAD. Il lui demande ce que le Gouvernement compte faire pour rétablir la reconnaissance d'une égalité de compétences entre les deux statuts et permettre également aux infirmiers libéraux la prise en charge de patients atteints de maladies complexes, aux traitements lourds.

Données clés

Auteur : [M. François Baroin](#)

Circonscription : Aube (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41726

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 février 2009, page 1260

Question retirée le : 27 avril 2010 (Fin de mandat)